



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

journée nationale de la Résistance

Question écrite n° 54858

Texte de la question

Mme Annick Girardin attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur la nécessité de mieux reconnaître et de souligner le rôle héroïque et essentiel que la « résistance » joua dans la libération de notre pays de l'envahisseur nazi lors de la Seconde Guerre mondiale. Cette reconnaissance devrait se traduire par la mise en place d'une « journée nationale de la résistance ». L'instauration de cette journée, non fériée et non chômée, moment privilégié de la transmission de la mémoire des combats et des valeurs de la résistance - en premier lieu dans les établissements scolaires et les structures socioculturelles - est par ailleurs vivement soutenue par de nombreuses associations, telle l'Association nationale des anciens combattants et ami(e)s de la résistance et aussi par bon nombre de parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat, tous groupes politiques confondus. Certains conseils généraux, régionaux, et communes célèbrent déjà - parfois depuis plusieurs années - l'action déterminante de la « résistance » dans la libération de notre pays. Rassemblée au sein du Conseil national de la résistance (CNR), créé dès le 27 mai 1943, la résistance intérieure française apporta une contribution majeure à la lutte pour la libération du territoire national. Elle mit en place les structures démocratiques qui remplacèrent à la libération celles du régime pétainiste et dessina ainsi les contours d'une France rénovée et démocratisée sur les plans politique, économique, social et culturel. Le programme du Conseil national de la résistance a été adopté unanimement le 15 mars 1944 par les mouvements, partis et syndicats clandestins rassemblés au sein du CNR, et fut mis en oeuvre à la libération. Il permit d'affirmer l'indépendance nationale de notre pays et de construire un modèle social qui reste l'un des plus avancés du monde. Aussi, pour ancrer dans la mémoire nationale ce grand moment de l'histoire du peuple français, pour que soit reconnu le rôle que joua la « résistance » sur le sol national occupé dans la libération de notre pays, pour saluer la mémoire des héroïques combattants de la libération et pour que les valeurs patriotiques, démocratiques et humanistes, qui motivèrent les résistants, soient transmises aux jeunes générations, elle lui demande d'apporter la plus grande attention à ces revendications et lui demande de bien vouloir l'informer des mesures envisagées quant à l'instauration de cette « journée nationale de la résistance ».

Texte de la réponse

L'exemple de courage et de civisme qu'ont incarné au cours de la Seconde Guerre mondiale le général de Gaulle et tous ceux qui ont résisté, est un élément fondateur de la mémoire nationale. Il est impératif que le message légué par ces hommes et ces femmes soit conservé et transmis aux plus jeunes générations. Il en va là des valeurs républicaines. C'est dans cet esprit que le Gouvernement continue d'agir en faveur de la mémoire résistante, à la fois par son soutien aux institutions qui la font vivre - Fondation de la Résistance, Fondation de la France libre, Fondation de la mémoire de la déportation, Fondation pour la mémoire de la Shoah, Fondation Charles de Gaulle -, par son implication dans des projets menés en direction des jeunes et par son soutien à des projets mémoriels d'envergure. L'année 2008 a ainsi vu la double inauguration de l'Historial Charles de Gaulle aux Invalides et du Mémorial Charles de Gaulle à Colombey-les-Deux-Églises. Tous deux particulièrement axés sur l'histoire de la Résistance, ils font une large place à l'action du Conseil national de la Résistance (CNR). Dans ce contexte, le décret n° 2006-313 du 10 mars 2006 qui a institué le 18-Juin en «

Journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi » doit être bien interprété. Par son intitulé, il rassemble sous la bannière d'une date célèbre pour le grand public l'ensemble des résistants français, c'est-à-dire tous ceux qui ont refusé la défaite et continué à se battre, que cela soit dans les Forces françaises libres, à la tête d'un journal clandestin, sur les bancs de l'Assemblée consultative provisoire d'Alger ou dans un maquis. C'est pourquoi l'instauration d'une autre journée nationale consacrée à la Résistance conçue comme la seule Résistance intérieure risquerait d'être incompréhensible aux yeux de la plupart des Français, pour qui le 18-Juin incarne justement la Résistance de façon globale. Alors que s'ouvre le cycle commémoratif du 70e anniversaire de la Seconde Guerre mondiale, où la journée du 18 juin 2010 constituera un moment fort, la création d'une autre journée de référence altérerait la portée de l'événement. Par ailleurs, si l'histoire de la France durant la Seconde Guerre mondiale est compliquée et marquée par des divisions, le rôle de la mémoire est au contraire de rassembler les Français autour de leur passé, aussi complexe soit-il. Il est donc nécessaire de ne pas encourager la multiplication des journées d'hommage mise en lumière par la commission pour la modernisation des commémorations nationales, présidée par l'historien André Kaspi. Tandis que six commémorations nationales ont été créées entre 1880 et 2001, six autres l'ont été en seulement cinq ans, de 2001 à 2006. Pour favoriser la lisibilité de la mémoire nationale par le plus grand nombre, il est important d'éviter la création de nouvelles journées commémoratives, d'autant qu'en dehors de celle du 18-Juin, il en existe trois autres qui peuvent être l'occasion de célébrer l'idéal démocratique et humaniste de la Résistance : la Journée nationale du souvenir des victimes et héros de la déportation, la commémoration de la victoire de 1945 et, surtout, la cérémonie en hommage à Jean Moulin qui se déroule chaque 17 juin au Panthéon. Les discours prononcés lors de cette dernière manifestation ne manquent jamais de célébrer le rôle du CNR.

Données clés

Auteur : [Mme Annick Girardin](#)

Circonscription : Saint-Pierre-et-Miquelon (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54858

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 2009, page 6959

Réponse publiée le : 29 septembre 2009, page 9231